

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES

Entreprise Utilisatrice (E.U.)	Entreprise Extérieure (E.E.)
Raison sociale / Nom : AXYOM Adresse : ZA Object'Ifs Sud 3 Bd Charles Sauria 14123 IFS Tél : 02 31 71 22 22 Représentée par Mr DUBOIS Jean -Baptiste Représentant QSE : Mr BRAZ-XAVIER Romain Responsable d'Atelier : Mr GODEFROY David	Raison sociale / Nom : <i>GENIE FLEXION</i> Adresse : <i>600 Bld Charles Cros 14123 IFS</i> Tél : <i>02 14 94 04 15</i> Fax : <i>-</i> Représentée par M. <i>BLASARIN</i> Responsable en charge de l'intervention : <i>N. CHARIDAT Thibaud</i> Utilisation de sous-traitance : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <i>Si recours à de la sous-traitance, l'inspection préalable et le plan de prévention doivent être faits en tripartie avec le sous-traitant</i> Si oui, Coordonnées, responsable et nature des travaux sous-traités : <hr/> <hr/>

LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE DU SITE	AXYOM – ZA Object'Ifs Sud, 3 Bd Charles Sauria 14123 IFS
LOCALISATION DES TRAVAUX SUR LE SITE	<i>Atelier</i>

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION A EFFECTUER

Description : *Remplacement et confection de tuyaux hydraulique*

Durée globale prévue : > 400 heures travaux dangereux (arrêté du ministre du Travail du 19 mars 1993)

Date de début de l'opération : *1/01/2025* Date prévisionnelle de fin : *31/12/2025* Durée : *12 mois*

Nombre prévisible de salariés (sous-traitants inclus) : *5* , dont pourcentage d'intérimaires : *0*

Horaires de travail du personnel de l'EE : *8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 ven - 16h30*

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

En cas de sinistre, d'incendie, de malaise ou accident corporel, d'évacuation des locaux : RESPECTER LES CONSIGNES DU SITE

Pompiers	18 – 112 (portable)	SAMU	15 – 112 (portable)
N° Téléphone superviseur			

INSPECTION COMMUNE AVANT LE DEBUT DE L'INTERVENTION

Date de l'inspection :

Personnes et entreprises qui participent :

COMPETENCE DU PERSONNEL INTERVENANT

Formations, qualifications, autorisations, habilitations, aptitudes médicales requises par type d'intervention (joindre copies) :

.....

.....

Avis des CHSCT

.....

Prescriptions particulières et obligatoires des entreprises extérieures (EE)**ENGAGEMENT**

Les entreprises extérieures appelées à pénétrer sur les sites de **AXYOM** pour y effectuer un travail, une prestation ou une opération sont tenues d'observer et de respecter dans leur intégralité les présentes prescriptions de sécurité et santé au travail. Elles sont applicables pour toute prestation occasionnelle, répétitive ou permanente.

Sur demande, l'EE transmet au responsable QSE avant toute intervention, une attestation de sa police d'assurance responsabilité civile en cours de validité faisant apparaître le montant des franchises et des garanties ainsi que la période de recouvrement. Elle communique également la liste nominative prévisionnelle du personnel susceptible d'intervenir sur le site en précisant leur niveau de qualification et d'habilitations et en joignant les photocopies justificatives de ces dernières.

L'E.E doit se conformer aux textes législatifs et réglementaires en vigueur ainsi qu'au règlement intérieur de **AXYOM**.

UTILISATION DU MATERIEL

L'E.E est seule responsable de son matériel ainsi que des vols, dommages ou détériorations pouvant survenir sur les sites de **AXYOM** qui décline toute responsabilité.

Le matériel doit être utilisé dans sa forme optimale et doit être en conformité conformément aux exigences constructeurs et à la réglementation existante. A ce titre, les certificats de conformité et les derniers rapports de visites périodiques doivent être présentés sur demande de la société **AXYOM**.

Tout prêt de matériel doit faire l'objet d'une autorisation écrite de **AXYOM** à l'E.E, qui de ce fait devient seule gardienne du matériel concerné.

L'Entreprise extérieure s'engage à ne faire utiliser ces matériels, outillages que par du personnel qualifié qui en connaît le fonctionnement, les risques associés et qui s'engage à respecter les mesures de sécurité. Ce personnel doit être si nécessaire, en possession des autorisations ou habilitations correspondant à son utilisation.

Prescriptions particulières et obligatoires des entreprises extérieures (EE) suite

INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Chaque électricien doit être en possession de son titre d'habilitation adapté à la nature des travaux à effectuer. Tout matériel et outillage électrique doit comporter une mise à la terre, sinon il sera employé un matériel de type double isolement ou de la très basse tension.

UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX

Toute utilisation de produit chimique est soumise à approbation du service QSE. L'entreprise extérieure s'engage à fournir la Fiche de Données Sécurité du produit.

PORT DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

L'E.E s'engage à fournir les Equipements de Protection Individuels nécessaires à la réalisation des travaux et en informe son personnel. L'EE s'engage à contrôler et à faire respecter tout au long de l'intervention le port des EPI. Le port des Équipements de Protection Individuels est obligatoire dans le cas d'une intervention sur les sites d'AXYOM

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

ACCES ET CIRCULATION

Respecter les allées de circulation ;
Respecter le plan de circulation et rouler à vitesse réduite (20km/h max).

INTERVENTION SUR LE SITE

Signaler sa présence au chef d'atelier ;
Interdiction de fumer (dans les locaux), de générer des étincelles, de flammes nues, sur le site ;
Tous travaux de soudure doivent être réalisés avec un permis de feu.

CONDITIONS DE TRAVAIL PARTICULIERES E.E.

Lieu isolé Oui - Non Hors heures ouvrables Oui - Non Travail de nuit Oui - Non
MESURES DE PREVENTION

CAS OU IL Y A PRET PAR L'ENTREPRISE UTILISATRICE

TYPE DE MATERIEL	DATE DE VERIFICATION	VISA DE L'E.E.

Mode opératoire		RISQUES prévisibles liés à l'activité	Générés par			MESURES DE PREVENTION mises en œuvre	Assurées par		
PHASES DE TRAVAIL	MOYENS utilisés		EE	EU	ST		EE	EU	ST
<i>Découpe du flexible</i>	<i>trancheuse</i>	<i>coupure, projection</i>	<i>+</i>			<i>gant anti-coupure, lunette de protection</i>	<i>+</i>		
<i>travail en hauteur</i>	<i>échelle</i>	<i>chute</i>	<i>+</i>			<i>harnais de sécurité + longe</i>	<i>+</i>		

LOCAUX SOCIAUX MIS A LA DISPOSITION DE L'E.E.			LOCALISATION / CONDITIONS	LISTE DES TRAVAUX NECESSITANT UNE SURVEILLANCE PARTICULIERE	
Vestiaires	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Exposition à un bruit > 85 dB
Sanitaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Emploi d'outils pneumatiques à main, transmettant des vibrations
Restauration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Autres
Douches	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

AUTRES	
<input type="checkbox"/>	Emplacements réservés pour le stockage des matériaux et matériels de l'E.E. (lieux, ...)
<input checked="" type="checkbox"/>	Evacuation des déchets de l'E.E. (Comment, ...)
<input type="checkbox"/>	Autres (Lesquels, ...)

DOCUMENTS REMIS ET EXPLIQUES A L'ENTREPRISE			
<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de localisation	<input type="checkbox"/>	Plan de localisation des lieux de stockage du matériel
<input type="checkbox"/>	Permis de feu	<input checked="" type="checkbox"/>	Organisation des secours en cas d'urgence
<input type="checkbox"/>	Consignes générales d'incendie	<input type="checkbox"/>	Tous les lieux cités ont été repérés le jour de la visite
<input type="checkbox"/>	Procédure du permis de feu	<input type="checkbox"/>	

Pour AXYOM	Pour l'EE GENIE FLEXION
Date :	Date : 06/01/2025
Nom :	Nom : CHARISTE Thibaud
Fonction :	Fonction : Responsable agence
Signature :	Signature :

Chaque EE reconnaît avoir porté à la connaissance de ses salariés intervenant sur le site les prescriptions définies dans ce document (et les pièces annexées). Le plan de prévention doit être mis à jour et complété en fonction de l'évolution des travaux, des risques et de l'arrivée de nouveaux intervenants.

COMMUNICATION DU PLAN DE PREVENTION AUX INTERVENANTS			
<i>Les intervenants attestent avoir pris connaissance et compris le présent plan de prévention, s'engagent à porter les EPI tout au long de l'intervention et à signaler toute anomalie à l'EU</i>			
Nom :	Fonction :	Signature :	Date :
Geillot Quentin	Technicien		06/01/2026
Graindorge Luc	Technicien		06/01/2025
Journey Baptiste	Technicien		06/01/2025